

COMMISSION FEDERALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°1 DU 2 SEPTEMBRE 2025
(Réunion télématique)

SAISON 2025/2026

Présents :

M. Michel COZZI (Président de la CFS),
Mrs. Cédric AMBS, Théo DEBARD, Gérald HENRY, Thierry MINSEN, Yves
MOLINARIO, Arnauld PRIGENT, Emmanuel TURPINAT et Enguerran
VANDENBOSSCHE, membres de la commission.

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY, Responsable du secteur sportif
Boris DEJEAN, Salarié en charge du secrétariat de la CFS
Johan SOUMY, Salarié en charge du secrétariat de la CFA

CHAMPIONNAT NATIONAL 3 FEMININ

DOSSIER : VOLLEY-BALL ROMANAIS n°0268573

La Commission Fédérale Sportive, après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation rendue le 29/08/2025 par le CNOSF, concernant l'audience de conciliation entre le VOLLEY-BALL ROMANAIS et la FFvolley, s'est réunie pour statuer sur les conséquences sportives et réglementaires.

Considérant :

- Que la proposition de conciliation prévoit la réintégration du club du VOLLEY-BALL ROMANAIS en Championnat National 3 Féminin 2025/2026 ;
- Qu'il convient, en conséquence, de procéder à l'intégration du club dans une poule, dans le respect des principes d'équité sportive et d'organisation générale ;
- Qu'en raison du caractère exceptionnel de la situation, une flexibilité particulière doit être accordée aux clubs concernés pour l'aménagement du calendrier.

La Commission Fédérale Sportive décide :

- Que Le club du VOLLEY-BALL ROMANAIS est intégré à la poule 3FD du Championnat National 3 Féminin 2025/2026. Il est positionné à la douzième place de ladite poule, correspondant à la place vacante, afin de limiter les impacts sur le calendrier initialement établi.
- Qu'une période exceptionnelle de gratuité est accordée aux 12 clubs de la poule 3FD pour toute demande de modification au calendrier. Cette période est fixée à 7 jours à compter de la notification de la présente décision.
- Le club du VOLLEY-BALL ROMANAIS devra s'acquitter, auprès de la FFvolley, de la première échéance du droit d'engagement en Championnat National 3 Féminin 2025/2026, au plus tard avant le vendredi qui précède la première journée de championnat, soit le vendredi 26 septembre 2025.

La Commission Fédérale Sportive rappelle que la présente décision n'est pas susceptible d'appel, conformément à la proposition de conciliation rendue le 29 août 2025 par le CNOSF.

Le Président de la CFS
M. Michel COZZI



Le Secrétaire de Séance
M. Thierry MINSEN

